



GOURNAY  
SUR MARNE

Accusé de réception en préfecture  
093-219300332-20240524-DEL-2024-30-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2024  
Date de réception préfecture : 24/05/2024

## Conseil municipal Séance du 23 mai 2024

### Délibération n° 2024 - 30

Membres du Conseil municipal			
Total	présents	procuration(s)	absent(s)
29	21	7	1

Le 23 mai 2024 à 20 h 30, le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni à l'Espace Alain-Vanzo sur convocation du 17 mai 2024 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

**Présents :** M. Éric SCHLEGEL — M<sup>me</sup> Agnès PONCELIN — M. Claude MAZARS — M<sup>me</sup> Delphine SCHLEGEL — M. François CULEUX — M. François DAIRE — M<sup>me</sup> Francine PEDRO — M. Éric FLESSELLES — M. Éric FOURNIER — M. Alain HUGUET — M. Pierre HAGEMAN — M. Serge ADALLA — M<sup>me</sup> Nadège HUGUET — M. Alain GROSDDET — M. Jean-Pierre NOUVELON — M. Nicolas SERERO — M<sup>me</sup> Stéphanie FUCHS — M. Bruno AFONSO — M<sup>me</sup> Stéphanie BARBARA VAGEON — M. Arnaud LOPEZ — M. Marc FARGEAU.

**Procurations :** M. Francis DEFRANOUX donne pouvoir à M. Éric FLESSELLES  
M<sup>me</sup> Amélie GUILLOU donne pouvoir à M. Alain GROSDDET  
Mme Corinne TANGUY donne pouvoir à M<sup>me</sup> Delphine SCHLEGEL  
M<sup>me</sup> Manuela RAMIREZ donne pouvoir à M<sup>me</sup> Nadège HUGUET  
M<sup>me</sup> Sylvie BELLAVOINE donne pouvoir à M. Pierre HAGEMAN  
Mme Claire HÉNIN donne pouvoir à M. François CULEUX  
M. Joël SOUSA donne pouvoir à M<sup>me</sup> Agnès PONCELIN

**Absent excusé :** M. François BOLLON.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Monsieur Arnaud LOPEZ

### **OBJET : COMPLÉMENT DE SUBVENTION ATTRIBUÉ À LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE GOURNAY**

Sur proposition de M. Claude MAZARS,

Au regard de son engagement auprès des associations de la Ville, la Municipalité en date du 6 avril leur a accordé par délibération n° 2023-27 un soutien financier par le biais d'une subvention afin de les aider dans leur fonctionnement.

Cependant, la Ville s'est engagée à leur apporter une aide financière supplémentaire au regard de leur projet et/ou difficulté.

**La SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE GOURNAY** a sollicité la Mairie pour une demande de subvention complémentaire en raison de l'achat d'étagères pour un montant de 590 € suite au don de livres concernant le Général de GAULLE de Monsieur Jean-Pierre Miquel ancien président du Comité départemental Charles de GAULLE.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la participation financière de la Ville à hauteur de 590 €.

.../...

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**ENTENDU** l'exposé de M. Claude MAZARS,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité de soutenir les associations de la Ville pour le maintien d'un tissu associatif dynamique et riche sur la Commune,

### DÉLIBÈRE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : DÉCIDE** d'allouer un complément de subvention réparti comme suit :

ASSOCIATION	MONTANT	MOTIF
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE GOURNAY	590 €	Achat d'étagères suite au don de livres de M. Jean-Pierre Miquel.

**ARTICLE 2 : DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité**

SUFFRAGES EXPRIMÉS	<b>28</b>
POUR	<b>28</b>
CONTRE	<b>0</b>
ABSTENTIONS	<b>0</b>

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits et ont les membres présents signés après lecture.

Le Maire,  
**Éric SCHLEGEL.**



Certifiée exécutoire compte tenu  
de la publication le : 24-05-2024

Le Maire,  
**Éric SCHLEGEL.**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.